Réunion de l'entente syndicale du 25 février 2019 à Paris

3ème phase : Intervention des politiques, Pétition et préparation du MARDI 19 MARS

L'Entente Syndicale qui fédère le SNP-FO Personnels de Surveillance, la CGT Pénitentiaire, la CFDT-INTERCO Justice, le SNEPAP-FSU, la CFTC-Syndicat Libre Justice et HORIZON Justice appelle à une 3ème phase qui impliquera nos politiques !

Tout d'abord, nous remercions tous les personnels qui se sont fortement mobilisés depuis le début de l'Entente Syndicale malgré la pression subie. En effet l'Administration a brandi le spectre de nouvelles sanctions pour éviter un nouveau Janvier 2018 !

Aujourd'hui, force est de constater que le gouvernement actuel reste sourd aux revendications sociales et au mal-être des agents. D'ailleurs, le projet de réforme de la Fonction Publique, dénoncé en bloc par l'ensemble des organisations syndicales composant cette entente, ne fera qu'accentuer ce malaise et ce MANQUE DE RECONNAISSANCE tant décriés sur le terrain. Nous allons « droit dans le MUR » avec cette nouvelle attaque de la Fonction Publique : Plus de précarité, moins de droit pour le personnel, moins de dialogue social… Rien de bien réjouissant pour le futur et le devenir du service public !

De ce fait, malgré une très forte mobilisation, l'Entente Syndicale demande aux personnels et aux sections régionales de faire entendre leurs voix en saisissant les hommes politiques : maires, députés, sénateurs mais également la presse et les médias pour porter nos justes revendications :

- Accession à la **catégorie B** pour tous les personnels du Corps d'Encadrement et d'Application, avec le maintien de la surindiciation et le paiement des heures supplémentaires ;
- Fusion des grades de Surveillants avec celui de Brigadier dès le 6ème échelon, et du grade de Premier Surveillant/Major ;
- Création d'une **3ème voie de recrutement**, avec la prise en compte du parcours professionnel antérieur ;
- Passage d'une bonification au **1/4ème** en lieu et place du 1/5ème, sans plafonnement de temps ;
- **Abolition du projet du plan de requalification de la chaîne de commandement** ;
- Accession à la **catégorie A** pour tous les personnels du Corps de Commandement ;
- **Fusion des grades de Lieutenant/Capitaine** ;
- Augmentation de **l'Indemnité pour Charges Pénitentiaires**, à la hauteur de 300€ bruts mensuel, incluse dans le calcul de la pension civile ;
- Augmentation de la **Prime de Sujétion Spéciale** de 2% sur deux ans, **afin d'arriver à 30% au 1er janvier 2021** (accélération du processus engagé en 2018) pour l'ensemble de tous les corps de l'Administration Pénitentiaire ;

Une pétition, qui sera jointe à ce communiqué, est à faire signer par le plus grand nombre afin de montrer à nos dirigeants que les revendications portées ci-dessus sont légitimées par les personnels de terrain.

Préparation du mardi 19 mars pour une mobilisation sans précédent !

L'Entente Syndicale dénonce une fois de plus la triple Alliance UFAP-DAP-Ministère, qui ne pense qu'à satisfaire ses intérêts personnels en jouant la montre, au détriment des agents privés d'une significative et légitime avancée statutaire et indemnitaire.

Paris, le 1er mars 2019.

POUR UNE REVALORISATION STATUTAIRE ET INDEMNITAIRE, JE SIGNE !

Le ministère de la justice doit répondre favorablement à l'exigence des personnels pénitentiaires, portée par l'entente syndicale SNP-FO personnels de surveillance, la CGT-pénitentiaire, la CFDT-INTERCO Justice, le SNEPAP-FSU, la CFTC -syndicat libre justice et HORIZON Justice, de se voir reconnus à leur juste valeur.

Les personnels exigent :

- l'accession à la catégorie B pour tous les personnels du corps d'encadrement et d'application, avec le maintien de la sur-indiciation et le paiement des heures supplémentaires.

- L'augmentation de l'indemnité pour charges pénitentiaires, à la hauteur de 300€ bruts mensuels, incluse dans le calcul de la pension civile.

- La fusion des grades de surveillants avec celui de brigadier dès le 6ème échelon, et du grade de premier surveillant/major.

- L'augmentation de la prime de sujétion spéciale de 2 % sur deux ans, afin d'arriver à 30 % au 1er janvier 2021 (accélération du processus engagé en 2018) pour l'ensemble de tous les corps de l'administration pénitentiaire.

- Création d'une troisième voie de recrutement, avec la prise en compte du parcours professionnel antérieur.

- Passage d'une bonification au 1/4ème en lieu et place du 1/5ème, sans plafonnement de temps.

- Abrogation du projet de plan de requalification de la chaîne de commandement.

- Accession à la catégorie A pour tous les personnels du corps de commandement.

- La fusion des grades de lieutenant/capitaine.

NOM	PRÉNOM	CORPS	ÉTABLISSEMENT

NOM	PRÉNOM	CORPS	ÉTABLISSEMENT